



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Le 30 août deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.**

*Date de convocation : 17 août 2022*

**Présents** : MM AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, FOUSSIER François, REMAUD Emmanuel.

**Absents excusés** :

BAUDET Valérie

BLANC Delphine

STEPHENS Angela

CHAUVEAU Tiphaine

BRISEPIERRE Jérôme, a donné pouvoir à AUDOUX François

DEGORCE Carine, a donné pouvoir à CHAUVEAU Tiphaine

**Absent** :

HUVELIN Damien

**Secrétaire de séance** : Eliane BARREAU

*Mme CHAUVEAU Tiphaine était présente à l'ouverture de la séance du conseil municipal mais elle a dû s'absenter pour une urgence.*

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité

➤ **Ordre du Jour complémentaire**

- **Vente Monvallier Latour / Commune**
- **Projet Agri photovoltaïque VALECO**
- **Achat tondeuse : compte-rendu de la commission matériel**
- 

L'ordre du jour complémentaire est validé à l'unanimité

• **Réception de la fresque de la Salle Semailles au vent**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le travail de restauration de la fresque de la salle Semailles au vent.

• **D2022/55 - Subvention 2022 : Association de pêche du Beau Gardon Castelnarrien**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association de pêche du Beau Gardon Castelnarriérois.

L'association sollicite une subvention communale de 800€00 afin de financer l'achat de matériaux concernant des travaux de consolidation et d'étanchéité de l'ouvrage et bief appartenant à Monsieur Delaunay Frédéric, rue du Moulin a Château Garnier, domaine privé, parcelle cadastrée BO19. L'association qualifie ces travaux d'intérêt général compte tenu des risques de rupture de la pelle avec toutes ses conséquences (manque d'eau en été en amont , défaut de régularisation du débit du Clain...) .

Le Conseil municipal propose de financer l'achat de matériaux à hauteur de 80% des frais engagés par l'association et pour un montant maximum de 400€00.

Le versement se fera sur présentation de devis et d'un bilan financier estimatif de l'opération.

Le versement se fera sur présentation de devis et d'un bilan financier estimatif de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

***Pour : 8***

***Contre : 0***

***Abstention : 1***

• **D2022/56 - Projet golfique : Convention Duffourc**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'honoraires de la société Pitchgolf, représentée par M. DUFFOURC Laurent concernant la mission d'assistance à la Commune dans le cadre de l'étude d'évaluation du projet de golf intégré à la base de loisirs communale par In Extenso, étude commanditée par le département.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents concernant cette mission.

***Pour : 9***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

• **D2022/57 - Modification des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud en lien avec la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

Le syndicat demande au conseil municipal de se prononcer sur les modifications des statuts (délibération du 28 juin 2022) qui concernent :

- L'intégration de la Communauté de communes Parthenay Gâtine,
- La modification de périmètre pour la Communauté de communes du Mellois en Poitou,
- La modification de périmètre pour la Communauté de communes de Vienne et Gartempe,
- La mise à jour des communes pour la compétence Hors GEMAPI (Aslonnes, Brion, Gençay, Iteuil, Jazeneuil, Lezay, Magné, Payroux, Rom, Romagne, St Coutant, St Secondin, Usson du Poitou, Valence en Poitou, Vançais, Vivonne et Voulon).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications

***Pour : 6***

***Contre : 0***

***Abstention : 3***

- **D2022/58 - Tarifs cantine garderie 2022-2023**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et compte tenu de l'augmentation des charges de fourniture d'énergie et de personnel, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie et de la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Quotient Familial	Proposition 2022		
	Forfait journalier Garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Repas	Total
0 à 700	0.25	2.98	3.23
701 à 1100	0.28	3.01	3.30
< à 1101	0.30	3.06	3.36
Prix repas adulte :		5.36	

***Pour : 8***

***Contre : 0***

***Abstention : 1***

- **D2022/59 - Tarifs garderie 2022-2023**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et compte tenu de l'augmentation des charges de fourniture, d'énergie et de personnel, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Tarifs Garderie		
Quotient Familial	Unité Garderie 2018 - 2022	Proposition 2022
0 à 700	0.49	0.51
701 à 1100	0.55	0.58
< à 1101	0.6	0.63
Proposition pourcentage augmentation		5

***Pour : 8***

***Contre : 0***

***Abstention : 1***

- **D2022/60 - Facturation des dépassements horaires garderie**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif suivant en cas de dépassements d'horaires non motivés et répétés de la garderie : 4€ par ¼ d'heure entamé de retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce tarif.

***Pour : 8***

***Contre : 0***

***Abstention : 1***

- **D2022/61 - Provisions sur créances douteuses 2022**

Monsieur le Maire propose de provisionner les sommes proposées par le Trésor Public à savoir :

- *Budget commune : 3 212.95€*
- *Budget Hôtel restaurant : 1 298.60€*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition

***Pour : 8***

***Contre : 0***

***Abstention : 1***

- **D2022/62 - DM1 : Budget Hôtel restaurant: Provisions pour créances douteuses**

Monsieur le Maire explique que, suite à la délibération concernant les provisions sur les créances douteuses, il convient de prendre une décision modificative sur le Budget Hôtel restaurant :

C°/ 61528 - Autres charges	-298.60 €
C°/ 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	298.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

***Pour : 9***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

- **D2022/63 - DM 2 – Budget Commune : Provisions pour créances douteuses**

Monsieur le Maire explique que, suite à la délibération concernant les provisions sur les créances douteuses, il convient de prendre une décision modificative sur le Budget Commune :

C°/ 022 Dépenses imprévues	-212.95 €
C°/ 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	212.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

***Pour : 9***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

- **D2022/64 - DM 3 – Commune : Frais d'études au compte 2031**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer une opération d'ordre budgétaire pour l'intégration des frais d'étude de la Maison des Services de Proximité (Mandat 2016/683) et propose la décision modificative suivante :

Dépenses	C°/2313 op° 10185	3 024.00 €
Recettes	C°/ 2031	3 024.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

***Pour : 9***

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- **D2022/65 - DM4 – Budget Commune : Subvention reçue**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer une opération d'ordre budgétaire pour modifier l'imputation « amendes de police », subvention qui finance des biens non amortissables (titre 628/2021) et propose la décision modificative suivante :

Dépenses	C°/1332	7260.00 €
Recettes	C°/ 1342	7260.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

**Pour : 9**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- **Enquête publique parc éolien**

*L'avis du conseil est sollicité pour exprimer position sur l'extension du parc éolien Enertrag dite de la Croisée de Chabanne. Pour rappel, une délibération favorable a déjà été prise le 09/10/2017 mais il convient d'en refaire une au cours de l'enquête publique.*

Jacques NIORT quitte la salle et ne prend pas part aux débats.

Pour des raisons de quorum, cette question est reportée au prochain conseil.

- **D2022/66 - Vente Monvallier Latour / Commune**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la refonte de la voirie rurale qui a fait l'objet de l'enquête publique et conformément aux accords pris, la commune de Château-Garnier :

- Achète à la SCI Monvallier Latour les parcelles AK 45 pour 70 m<sup>2</sup>, AK 47 pour 1593 m<sup>2</sup> et AK 50 pour 260 m<sup>2</sup>, soit un total de 1923 m<sup>2</sup>
- Vend les parcelles AK 52 pour 5326 m<sup>2</sup> et AK 51 pour 998 m<sup>2</sup>, soit un total de 6324 m<sup>2</sup>

Le prix de vente fixé par délibération municipale D2021/35 du 16/04/2021 est de 0.55 € du m<sup>2</sup> et sous-entend être identique pour le rachat des parcelles AK45, AK47 et AK 50.

En résumé, la transaction portera sur 4401 m<sup>2</sup> (6324-1923) à 0.55€/m<sup>2</sup> soit 2420.22€ en faveur de la commune de Château-Garnier, les frais de notaire, de géomètre et d'enquête publique (597€23) étant à la charge de la SCI Monvallier Latour conformément à la délibération D2020/95.

En ce qui concerne, la parcelle AO33 des Grandes Forges, qui est un chemin d'accès privé à la propriété de La SCI Monvallier Latour, la Commune consent à l'acquérir pour l'euro symbolique et à en assurer dorénavant l'entretien ce qui ne peut pas être le cas pour un chemin privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Pour : 9**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **D2022/67 - Achat tondeuse - compte-rendu de la commission matériel**

Suite aux diverses propositions commerciales reçues et à l'avis de la commission « matériel », il est proposé de choisir la tondeuse autoportée Grillo FD2200TS 4WD pour un montant TTC de 49 680.00€ (41 400.00€ HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité et accepte la reprise par les établissements Blanchard de la tondeuse Kubota pour un montant de 3500.00€.

***Pour : 9***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

### **D2022/68 - Projet Agri photovoltaïque VALECO**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet agri photovoltaïque VALECO est en cours sur plusieurs communes notamment avec la Chapelle Bâton, St Secondin et Payroux.

Ce projet permettrait de valoriser les terres communales tout en soutenant l'élevage ovin et permettrait à un ou plusieurs éleveurs avoir un complément de revenu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la discussion avec VALECO concernant la faisabilité de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

• ***Pour : 7***

• ***Contre : 0***

• ***Abstention : 2***

#### • **Questions diverses**

- Cantine : La Commune a acheté un fourneau pour la cantine et a dû effectuer des mises aux normes électriques.
- Suite à l'étude de poste de la cantinière par le CDG86, plusieurs mesures ont été prises ou actées : douchette avec mitigeur, réhausse d'évier, kit vitres, balai à réservoir ....
- Poste source Volkswind à St Secondin.  
M. le maire présente le projet de poste source à St Secondin. La commune serait impactée par le passage de câbles électriques souterrains reliant les sites producteurs d'électricité à ce poste source. Si ce projet se réalise il sera nécessaire de prévoir une convention de voirie avec une indemnisation en faveur de la commune qui reste à fixer.
- La commune a fait l'acquisition de 2 tabourets pour l'ATSEM de l'école (garderie + classe)
- Rentrée 2022 :
  - o Des travaux ont été effectués dans le dortoir des maternelles, dans les toilettes (à cause de fuites et du calcaire), des peintures...
  - o Une nouvelle professeure des écoles est arrivée.
- Le site internet de la Commune est momentanément indisponible pour des raisons de maintenance et de mises à jour.
- Le spectacle de la Compagnie la Trace avec Escales en scène : bilan positif.
- Travaux sur les réseaux d'eau, route de St Secondin : la trancheuse est arrivée ce matin, les travaux d'ouverture de tranchées devraient commencer par la Belotterie.
- Pommes de terre : elles sont prêtes à être récoltées. Il est décidé de solliciter les parents d'élèves pour le ramassage.
- Chaufferie : le foyer a été refait mais il manque toujours la porte (commandée en avril)
- Le mobilier de la bibliothèque a été commandé.

- Des remarques concernant l'entretien du cimetière ont été portées à la connaissance de certains conseillers. Il y aurait, entre autres, propagation des graines de fleurs qui deviennent envahissantes notamment sur les tombes non entretenues ; Les cantonniers sont avertis de ce problème et ils interviendront au moment qu'ils jugeront le meilleur pour être efficace.
- Eglise : des bancs vermoulus seraient à traiter par les agents communaux, Certaines chaises devraient peut-être être supprimées.
- Un problème électrique est survenu à l'EHPAD le 14 août et le groupe électrogène ne fonctionnait pas. Monsieur le Maire déplore qu'il n'y eût pas de responsables rapidement joignables.
- Plan d'eau : les campeurs sont partis.

Le Maire,  
François AUDOUX



